

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026 à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M. BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUUNE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUZE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 16 mars 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 013-26- OBJET : Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, après examen du projet du Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

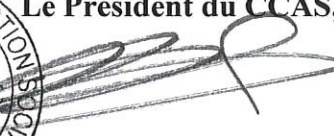
ADOpte A L'UNANIMITE

Par nature, après examen, chapitre par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2026 du CCAS, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT ➤ 285 800 €

SECTION D'INVESTISSEMENT ➤ 52 750 €

A Lesparre-Médoc, 10 mars 2026

Pour copie conforme
Le Président du CCAS,

Bernard GUIRAUD

